



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 4 mars 2024

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Stéphane Hostettler	Adjoint
	Yves Lüthi	Adjoint
Bureau du Conseil :	Mme Audrey Pion	Présidente
	MM. Olivier Gros	Vice-président
	Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Anna Dumonthay, Catalina Kauz, Laura Mathil, Susanne Roux-Stuber	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Éric Grand, Alain Magistra, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	--	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission sociale du 6.2.2024
 - 4.2 Commission urbanisme du 27.2.2024
 - 4.3 Commission administration du 4.3.2024
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition du Maire et des Adjointes
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h.

La Présidente propose l'ajout d'un point 4.3 à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour ainsi complété, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente encourage les élus dont les tablettes ne fonctionneraient pas à contacter directement le SIACG afin de résoudre leur problème.

3. Communications générales du Maire et des Adjointes

Mme le Maire annonce que la commune a reçu un préavis de l'OCPPAM concernant la nomination de M. Killian Morel au grade de premier lieutenant.

Un accident impressionnant a eu lieu sur la route de Jussy, en février. Par chance, il y a eu plus de peur que de mal.

Selon les contrôles radar réalisés sur la route de Jussy entre novembre et décembre 2023, les excès de vitesse ne sont pas aussi catastrophiques qu'on pourrait le penser.

M. Jean-Marie Beaud pense que le radar n'a pas été installé assez tôt ; il aurait aussi fallu contrôler les vitesses entre 5h30 et 6h30.

Sur une question de **Mme Catalina Kauz**, **M. Yves Lüthi** précise que le radar était posé derrière le temple.

Le processus de recrutement d'un garde rural à 60 % est en cours. La Mairie a reçu 26 dossiers ; 8 candidats seront convoqués pour un premier entretien, conclut **Mme le Maire**.

Sur une question de **M. Éric Grand**, **Mme le Maire** indique que ce recrutement vise à repourvoir l'un des trois postes existants, suite à une démission.

M. Éric Grand a appris que la commune de Presinge avait renoncé aux gardes ruraux.

Depuis le début du budget 2024, confirme **Mme le Maire**.

La commune de Jussy a-t-elle protesté par rapport à cette décision concernant la solidarité intercommunale demande encore **M. Éric Grand**.

M. Christophe Mage répond que toutes les communes se sont manifestées.

M. Éric Grand relève qu'en parallèle, Presinge peut bénéficier des compétences du technicien de Jussy. Pour quelle raison, puisque Presinge ne fait plus preuve de solidarité intercommunale. Refuser permettrait de signifier le mécontentement de Jussy. Pour sa part, il ne trouve pas très joyeux de la part de Presinge d'avoir renoncé aux gardes ruraux.

Les prestations de M. Pasquale Bartolo sont facturées, indique **M. Christophe Mage**.

Mme le Maire souligne le fait que Jussy ne peut s'immiscer dans les décisions du Conseil municipal presingeois, celui-ci ayant refusé le budget des gardes ruraux.

M. Éric Grand estime que Jussy pourrait, comme mesure de rétorsion, refuser de mettre les compétences de son technicien à la disposition de Presinge.

M. Christophe Mage précise qu'il s'agit là de solidarité entre les administrations communales. De plus, les prestations de M. Pasquale Bartolo sont facturées à Presinge.

M. Éric Grand, qui répète que l'on parle de réciprocité et de solidarité intercommunale

pour les gardes ruraux, conteste la décision du Conseil municipal de Presinge.

M. Pascal Wegmuller rappelle que ce dossier a été expliqué l'année dernière au Conseil municipal et cette décision validée via le budget 2024. Les élus ne vont pas revenir sur tous les projets ou dossiers traités depuis le début de la législature parce qu'un nouveau Conseiller municipal a été élu.

Mme le Maire souligne que les gardes ruraux découlent d'un groupement informel ; chaque commune est donc libre. Le Conseil municipal de Jussy pourrait très bien refuser ce budget 2025, cet automne.

M. Christophe Mage rappelle que Presinge a respecté le délai de résiliation qui figure dans la convention.

M. Éric Grand propose à l'Exécutif d'inviter la commune de Presinge à revoir sa décision pour 2025.

Mme le Maire répète que la commune ne s'immiscera pas dans les décisions de Presinge. Elle verra si ce sujet revient à l'ordre du jour d'une des séances de Seymaz-Région.

M. Yves Lüthi rappelle que vu le faible pourcentage qui était consacré à Presinge, cela signifie aussi que les gardes ruraux seront peut-être plus visibles à Jussy.

M. Yves Lüthi annonce d'abord les dernières demandes d'autorisation.

DD 315697/1 : Église protestante de Genève, route de Jussy 315, modification d'une installation télécommunication mobile existante/GPEG. *L'État de Genève a balayé la pétition envoyée à l'OAC et autorisé le projet en cause.*

DD 314791/1 : Jean-Guillaume Pieyre, La-Renfile 25, transformation d'un corps de ferme en deux logements et installation de sondes géothermiques, production de chaleur. *Autorisation accordée.*

DD 328582/1 : Caridon SA (plusieurs propriétaires), route de Jussy 342, transformation et rénovation d'une habitation, PAC. *Autorisation accordée.*

DD 331077/1 (régularisation I/8813) : Verena Best, route de La-Gara 28, construction d'une serre chauffée, aménagements extérieurs. *Préavis favorable (la commune regrette toutefois que les travaux aient été réalisés avant la demande d'autorisation).*

Le feu bactérien n'est plus classé comme un organisme de quarantaine, mais un organisme réglementé. Plusieurs communes comptent sur leur territoire des arbres fruitiers. Ceux de Jussy se trouvent sur le domaine du centre horticole de Lullier. L'OCAN demande de ne plus planter des espèces hôtes comme des cotonéasters, aubépines, Photinies, etc., ce qui est déjà le cas depuis longtemps, à Jussy. Cette information sera relayée dans le prochain Jusserand.

Sur une demande de précision de **Mme Sabine Chenevard**, **M. Yves Lüthi** explique que cette maladie bactérienne touche notamment les arbres fruitiers. Très contagieuse, elle se propage par simple contact des mains, des vêtements et des outils de taille, par exemple, mais aussi par les insectes butineurs et les oiseaux. Les plantes touchées par le feu bactérien sont condamnées : elles périssent en l'espace d'une ou deux saisons.

La nouvelle déchetterie sise au 296, route de Jussy sera théoriquement opérationnelle dès le 24.3.2024. Par précaution, la date du 1.4.2024 figurera dans la réédition du flyer des déchetteries, conclut **M. Yves Lüthi**.

M. Stéphane Hostettler donne lecture de différents extraits de la lettre du 15.2.2024 de l'OCAN concernant la gestion du moustique tigre, cette nouvelle espèce exotique envahissante à Genève (cf. www.ge.ch/moustique-tigre).

« Le moustique tigre colonise le canton depuis 2019 et sa progression s'avère inéluctable : d'ici quelques années, la quasi-totalité des zones urbaines du canton sera touchée. Toutefois, une gestion adéquate des espaces extérieurs peut faire une différence énorme en termes de gêne et de risques subis par les habitants de la commune. En 2023, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes, réparties sur une dizaine de communes

genevoises, qui ont dû côtoyer le moustique tigre et ses désagréments.

Il ne fait pas de doute que cette question impactant très directement la population va rapidement revêtir une acuité forte : des mesures de lutte amplifiées s'imposent donc dès cette année. [...] La lutte contre le moustique tigre passe par la neutralisation de ses sites de ponte, qui se trouvent toujours dans des milieux artificiels (accumulation d'eau stagnante dans des bacs de plastique, de béton, des pneus, etc.). Les milieux naturels ne sont pas concernés. Ces sites de ponte doivent être asséchés, rendus inaccessibles aux moustiques, ou traités de manière répétée avec des larvicides spécifiques, ciblés et biodégradables. Cette lutte doit être généralisée. [...] Les communes proches de Jussy où l'implantation est déjà significative : Thônex, Puplinge et Anières. [...] Pour les autres communes, il faudra être prêts à réagir. [...] Chaque commune active devrait en premier lieu soutenir la lutte en contribuant à informer sa population [...]. Chaque commune est responsable de la lutte sur les espaces dont elle a la gestion : routes communales, parkings, préaux d'écoles, espaces verts, stades, etc. Dans ces surfaces, ce sont avant tout les bouches d'évacuation d'eaux claires (EC) qui doivent être visées, car elles sont actuellement conçues pour retenir de l'eau et sont donc de fait des pondoires idéales pour le moustique tigre. Il est recommandé de neutraliser ces sites de ponte en les traitant avec un larvicide plus persistant, le Vectomax F, trois fois par année, en mai, juillet et septembre, sans dépasser 8 semaines entre les traitements. »

M. Jean-Marie Beaud s'étonne que le moustique tigre ne ponde pas dans les milieux naturels.

M. Yves Lüthi confirme que cet insecte ne se reproduit pas en milieu naturel. Il pond surtout dans les exutoires EC en bord de route. Il s'agit d'un insecte diurne.

Pour terminer, **M. Stéphane Hostettler** annonce la remise sur le marché du mandat du restaurant scolaire. L'appel d'offres a été envoyé à Kidélis, Oriff et Compass.

Mme Laura Mathil aimerait connaître le prestataire actuel.

Il s'agit de Compass, répond **M. Stéphane Hostettler**.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sociale du 6.2.2024

Mme Catalina Kauz avait déjà résumé les points à l'ordre du jour de la dernière réunion de la commission lors de la séance du Conseil municipal du 12.2.2024. Le rapport idoine est à disposition sur CMNet.

4.2 Commissions urbanisme du 27.2.2024

M. Pascal Wegmüller résume les différents dossiers traités lors de la dernière séance de la commission, étant précisé que le compte rendu sera disponible demain sur CMNet.

– Route de Juvigny 2 : des sondages complémentaires seront réalisés dans un premier temps. Les parties non conservées seront démolies entre le printemps et l'été, afin d'affiner les détails techniques pour la future rénovation et d'être beaucoup plus précis sur les appels d'offres, ceci pour éviter au maximum des mauvaises surprises ou des plus-values. Les travaux de rénovation lourde devraient débuter entre l'automne et la fin de l'année.

– Zonage du périmètre de l'école des Beillans : la commission a reçu toutes les réponses et clarifications sur ce dossier déjà évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il était question de ne pas inclure la partie appartements et la Petite Cabane en zone sportive, mais en zone d'équipement public. La commission a préavisé favorablement le projet de délibération relatif à cette modification de zones.

– Concernant le projet d'horaire continu du DIP, la commission a demandé des renseignements plus précis par rapport aux impacts sur l'école et le restaurant scolaire, pour s'assurer que les infrastructures auront les capacités requises pour l'accueil des

enfants.

- La commission s'est également penchée sur les offres des SIG concernant la mise en place de contractings pour l'école et la salle de gym (production de chauffage et d'eau chaude, panneaux solaires photovoltaïques). Les commissaires ne pensent pas que ces contractings soient forcément le bon modèle pour la commune (les SIG réalisent les travaux puis vendent la production d'énergie à la commune). Ils aimeraient néanmoins étudier d'autres offres d'entreprises privées. La commune assurerait l'investissement et l'exploitation.

- Projets en cours : la commission a passé en revue les autres projets, comme l'agrandissement de la salle des fêtes ou du local des pompiers. À ce propos, l'État ayant des questions sur la demande préalable déposée, l'Exécutif devait recevoir l'architecte en charge de ce dossier qui sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

- Chemins agricoles : de plus en plus de véhicules utilisent les chemins agricoles pour transiter à travers le territoire communal, ce qui pose à la fois des problèmes de sécurité et d'entretien des chaussées, qui ne sont pas prévues pour un tel trafic. Les panneaux posés sur ces chemins avaient été enlevés il y a quelques années, car cela posait des problèmes de cohabitation. La commission trouverait intéressant de mettre en place un projet pilote sur le tronçon entre le chemin de La-Molliette et le centre horticole en mettant en place des panneaux didactiques. La commission urbanisme se demandait si un tel projet ne serait pas plutôt du ressort de la commission agriculture.

Mme le Maire explique qu'à l'époque, les autorités communales étaient conscientes que les gens utiliseraient ces chemins de traverse pour éviter le village. Mais d'un autre côté, cela représenterait toujours moins de véhicules dans le village. Ce sujet était lié aux problématiques générales de circulation.

Les commissaires pensaient que les panneaux didactiques concernaient plutôt la commission agriculture, plus à même de discuter avec les agriculteurs. Le sujet pourra ensuite revenir en commission urbanisme, explique **M. Pascal Wegmuller**.

M. Grégoire Stoky confirme que la commission agriculture reprendra ce sujet.

- Divers : suite à la question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal, les commissaires ont évoqué l'équipement de parkings communaux de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques. Le parking du cimetière semblerait le plus propice. Il faudrait éventuellement voir si Mobility souhaiterait proposer un véhicule électrique à Jussy, et donc prééquiper une troisième borne, puis demander des offres pour cette installation qui pourrait éventuellement être couplée avec la rénovation de l'éclairage public. Selon M. Éric Grand, des tubes en attente avaient été posés à l'époque, qu'il serait peut-être possible de récupérer pour ne pas rouvrir la route ou le trottoir.

Mme le Maire rappelle que ce genre de projet devrait être discuté dans le cadre d'un budget et validé formellement par le Conseil municipal avant de demander à M. Pasquale Bartolo de travailler dessus. L'éclairage public du parking est un dossier urgent.

M. Éric Grand précise qu'un devis des SIG d'environ Fr. 40'000.- a été proposé à la commission pour alimenter les deux lumières. Les commissaires ont trouvé qu'il était nécessaire d'avoir au moins trois offres, afin de les comparer. De là, la discussion a dévié sur l'installation des bornes compte tenu de l'intervention prévue sur l'installation électrique.

M. Jean-Marie Beaud ajoute que la question était de prévoir au moins déjà des tubes en attente lors de cette intervention, avant d'étudier cette question des bornes.

Mme le Maire demande à M. Christophe Mage si cette installation est considérée comme un éclairage public ou pas.

M. Éric Grand estime qu'en dehors de l'intervention sur l'alimentation électrique qui reviendra aux SIG, la commune étant propriétaire des lampadaires, elle peut tout à fait s'adresser à des entreprises privées.

M. Pascal Wegmuller propose de clarifier tout cela lors de la prochaine séance de la

commission urbanisme.

4.3 Commissions administration du 4.3.2024

M. Olivier Gros résume les dossiers traités lors de la dernière séance de la commission, qui s'est tenue juste avant le Conseil municipal.

Règlement du futur Conseil administratif : les commissaires ont pris note du règlement existant, Jussy étant une des rares petites communes à en posséder un. L'idée serait de se pencher sur la nouvelle mouture qui entrera en vigueur avec la nouvelle législature.

Sécurité villageoise : la commission a brièvement évoqué la sécurité villageoise (cambriolages ou tentatives). La discussion se poursuivra prochainement, aucune décision n'ayant encore été prise.

Rapport financier : les commissaires ont pris note du rapport financier. Tous les élus ont reçu le budget 2023 et les dépenses effectuées, ainsi que les projections 2024. Les recettes fiscales étant encore sous embargo, la commission administration se réunira prochainement concernant l'approbation des comptes 2023.

Élections municipales 2025 : le délai pour le dépôt des listes de candidatures pour l'élection des délibératifs et pour le premier tour de l'élection des Conseils administratifs est fixé au lundi 2.12.2024, avant midi, conclut **M. Olivier Gros**.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Sur une question de **M. Pascal Wegmuller**, **M. Christophe Mage** confirme que la résolution relative à la modification des zones du périmètre de l'école des Beillans sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6. Décision(s) de l'ACG

Néant.

7. Proposition du Maire et des Adjointes

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

M. Grégoire Stoky constate que la date du nettoyage des bords de routes, fixée au 23.3.2024, n'a pas été annoncée dans le Jusserand. La commission agriculture fixera une nouvelle date lors de sa prochaine séance.

9. Divers

Mme Catalina Kauz encourage les élus à participer nombreux à la Fête du Printemps, le 22.3.2024 dès 18h30.

Date du prochain Conseil municipal : 15 avril 2024 à 20 heures.

La Présidente :
Audrey Pion

Le Vice-président :
Olivier Gros

Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 20h34.